



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'association « Les amis du marégraphe de Marseille » réunie le 20 mars 2024

Assemblée réunie à 18 heures, en présentiel à la Maison des associations à Marseille, et en virtuel.

Ordre du jour

- présenter et approuver les comptes-rendus moral et financier de 2023,
- présenter les projets pour 2024,
- questions diverses.

Adhérents à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée – quorum

141 adhérents sont à jour de leur cotisation le 20 mars 2024.

Nos statuts précisent que « le quorum du tiers des membres affiliés à jour de leur cotisation est requis » pour qu'une assemblée générale ordinaire délibère valablement. Ce quorum est donc de 47 votes.

Adhérents ayant participé à l'assemblée

Adhérents présents dans la salle de la cité des associations : Guillaume ARGÉMI, Olivier BELLIER (représentant AMU), Dominique BOCHER, Joël BOCQUET, Alain COULOMB, Laure COUSANDIER, Jean-Louis DENISOT, Élisabeth DORNOIS, Jean-Pierre FANTONE, Alain FAURE, Christian GARING, Sylvie GAUTIER, Gillian LAW, Xavier LE FLOCH, Cécile LE PRADO, Thierry MASSON, Évelyne MAZADE, Françoise SAINT-GEORGE, Paul TAPPENDEN, Christine VIAL, Renaud VIALET, soit **21 adhérents**.

Adhérents connectés : Paul BONNETAIN, Alain Marc DELUY, Claude FULCONIS, Stéphane GUYOTTOT, Laure NEBEL, José DE OLIVEIRA PINHEIRO, Nicolas POUVREAU, Michel RONDET, Patricia SALVANE, Catherine SARROBERT, Service hydrographique et océanographique de la Marine représenté par Nicolas Pouvreau, Julien VARJABETIAN, soit **12 adhérents**.

Pouvoirs (entre parenthèses, l'adhérent ayant bénéficié du pouvoir) association Andromède (Alain Faure), APRIGN (Alain Faure), association Air-Climat (Dominique Bocher), Michel ANDRÉ (Dominique Bocher), association des professeurs d'histoire géographie APHG (Dominique Bocher), Fabienne BAGUR (Joël Bocquet), Maryvonne BALLESTER (Joël Bocquet), Jean-Claude BARNIER (Renaud Vialet), Robert BARTOLONI (Michel Rondet), Martin BAYART (Michel Rondet), Frédéric BERTRAND (José Pinheiro), Thierry BONFANTE (Christian Garing), Jean BOULON (Laure Cousandier), Jacques CAYATTE (Laure Cousandier), Frédérique CHAMBONNET (Christian Garing), Jonathan CHENAL (Laure Cousandier), Christian CHENEZ (Michel Rondet), Philippe COLLARD (Christian Garing), Emile CORBI (Jean-Pierre Fantone), Mireille COULOMB (Jean-Pierre Fantone), Nicole COURAZIER (Françoise Saint George), Jacques DALMAS (Alain Coulomb), Xavier DELLA CHIESA (Jean-Pierre Fantone), Jacqueline DE MATIGNON (Thierry Masson), Jean DOUSSET (Thierry Masson), Marie-France DUVAL (Thierry Masson), Paul-Henri FAURE (Xavier Le Floch), Bertrand FOUQUET (Xavier Le Floch), Didier GERVAIS (Xavier Le Floch), Jacques GISPERT (Cécile Le Prado), Sylvie HURON (Cécile Le Prado), Valéry IMBERNON (Cécile Le Prado), Zabou IMBERNON (Paul Tappenden), Pascale KROMAREK (Paul Tappenden), Sofie LANDNER (Françoise Saint George), Michel LEPAPE (Paul Tappenden), Jean-Pierre

MABILLE (Christine Vial), Yannick MASSIANI (Alain Coulomb), Michèle METAIL (Christine Vial), Gilles NALBONE (Joël Bocquet), Ludivine POTELLERET (Christine Vial), Emmanuelle PREVOST (Renaud Vialet), Jean-Paul ROCH (Françoise Saint George), Floriane SCHREIBER (Alain Coulomb), Christian SEGATTO (Renaud Vialet), Catherine TEULLE (Gillian LAW), Dominique TOURNUT (Alain FAURE), Bernard TRAMIER (Gillian Law), Raymond VALETICH (Gillian Law), Jean-Paul VARIN (Jean-Louis Denisot), Fernande VEDEL (Élisabeth DORNOIS), soit **51 adhérents**.

Nombre d'adhérents ayant exercé leur droit de vote : $21 + 12 + 51 = 84$

Le quorum est donc largement atteint.

Pour une raison de convenance personnelle du trésorier, l'assemblée débute par la présentation du rapport financier.

Rapport financier 2023

L'exercice qui va du 1/1/2023 au 31/12/2023 présente un **résultat positif de 4 428,49 €**. Le trésorier fait l'analyse des différents postes.

Dépenses :

Poste « Prestations de services », c'est l'achat d'un ordinateur et la réalisation de clés du marégraphe qui explique l'augmentation significative par rapport à 2022.

Au poste « Services extérieurs », les frais internet sont générés par l'abonnement à Teams et au site internet chez OVH. L'assurance MAIF a légèrement augmentée par rapport à 2022.

Nous avons investi dans des outils de communication (un nouveau flyer, des cartes postales, deux oriflamme, deux photos de photographe) et fait réaliser des reproductions photographiques pour l'exposition à l'Alcazar.

Le compte « Dons » concerne le don que nous avons fait à la SNSM (Société nationale de secours en mer).

Le compte « Publications » concerne l'acquisition en 2022 et 2023 de 25 livres du marégraphe payés en 2023.

Le compte « Déplacements et hébergement » est en baisse par rapport à 2022. La répartition de ces frais figure dans le paragraphe "Article 16 des statuts".

Au poste « Frais bancaire », nous avons bénéficié, en 2021 de l'absence de prélèvement de ces frais pendant 6 mois, maintenant nous payons sur l'année entière mais, sur les 3 derniers mois de 2023, le Crédit Mutuel, nous a fait profiter de l'Aide au mouvement associatif et donc nous a remboursé les frais de tenue de compte.

Le montant total des dépenses est de **9513,74 €**.

Recettes :

Nous avons vendu 9 livres sur le marégraphe. Les ventes diverses concernent la vente de cartes postales, ainsi que des remboursements de trop perçu (SNCF, location véhicule, Fête de la Science, frais de tenue de compte).

Le poste « Subventions » a bien augmenté car nous avons eu des subventions du FDVA, de la Région, de la Ville de Marseille et d'Arcelor Mittal pour notre fonctionnement mais aussi et surtout pour des actions dédiées : l'exposition, l'édition d'une brochure (en cours).

Les cotisations sont en augmentation du fait de l'augmentation du nombre d'adhérents et du nombre d'adhérents Premium.

Dans le compte "Dons" sont intégrés les dons que nous avons reçu (HelloAsso, chèques et espèces) lors des visites au marégraphe.

Le montant total des recettes à **13 942,23 €**.

La comptabilité de l'association est saine. Le bilan montre un actif circulant de **13 942,23 €**.

Pas de question.

Le président demande si l'on donne quitus au trésorier :

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Compte rendu financier adopté à l'unanimité, quitus au trésorier.

Rapport moral

Gouvernance :

La précédente assemblée générale avait été réunie le 22 mars 2023. Un Conseil d'administration a eu lieu le 14 novembre 2023 et, suivant la décision prise en novembre 2023, un autre a été réuni le 1^{er} mars 2024. Les compte rendus de ces réunions sont accessibles à tous sur : https://amis-maregraphe-marseille.fr/?page_id=3763

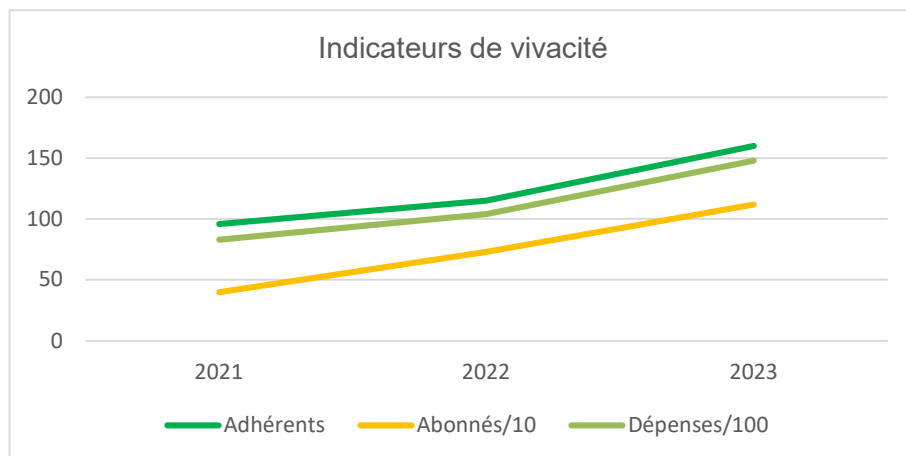
Un bureau restreint (président, secrétaire, trésorier) se réunit tous les mercredis pour traiter des sujets purement opérationnels.

Même si une bonne quarantaine d'adhérents se sont impliqués en 2023 dans des actions concrètes (commissions, stands, conférences, etc.), trop d'actions reposent encore sur le président de l'association ; c'est un risque pour l'association. Il faut poursuivre l'augmentation des compétences marégraphiques de nos adhérents, poursuivre le « passage de témoin » et arriver à déléguer encore plus.

Notre association grandit et agit :

Notre jeune association, créée en janvier 2021, continue de grandir. Pour montrer sa vivacité, nous avons choisi trois indicateurs :

- L'évolution du nombre de nos adhérents : 115 adhérents fin 2022 => 160 fin 2023, soit une augmentation de **39%** ;
- L'évolution du nombre de nos abonnés Instagram, qui est une des façons de traduire l'augmentation de notre notoriété en dehors du cercle de nos adhérents : 730 abonnés fin 2022 => 1118 fin 2023, soit une augmentation de **35 %** (sur le graphique ci-après, ce nombre a été divisé par 10 pour pouvoir présenter les trois courbes sur un même dessin).
- L'évolution du montant des dépenses de notre association, qui traduit l'augmentation de nos actions : en 2021 : 8280 € ; en 2022 : 10 380 € ; en 2023 : 14 809 €, soit une augmentation 2022-2023 de **43%** (sur le graphique le montant des dépenses a été divisé par 100 pour pouvoir présenter les trois courbes sur un même dessin).



Ces 3 critères d'évaluation et le parallélisme des courbes montrent la vivacité et la bonne santé de notre association, qui se traduit aussi par de nouveaux liens de partenariat noués en 2023 avec le Cercle nautique et touristique du Lacydon et avec une association qui se charge d'actions éducatives sur la géodésie aux Pays-Bas. Nous comptons aujourd'hui 54 partenaires affichés publiquement sur https://amis-maregraphe-marseille.fr/?page_id=29.

Nos actions réalisées en 2023 :

Nos actions sont listées et détaillées sur notre site internet. Pour 2023, elles sont sur la page https://amis-maregraphe-marseille.fr/?page_id=4885.

Grandes étapes :

- Février 2023 : signature d'une **convention avec l'IGN**, autorisant notre association à organiser des visites du marégraphe ; sous réserve du classement du marégraphe en Établissement recevant du public (ERP).
- Mars 2023 : mise en ligne d'une première **visite virtuelle du marégraphe**.
- Mai 2023 : les marégraphes de Brest et de Marseille sont **labellisés par l'Organisation météorologique mondiale (OMM)**. Cela conclue une longue action démarrée en décembre 2021, mois pendant lequel notre association avait sollicité l'IGN pour le dépôt d'une candidature auprès de l'OMM.

Autres actions spécifiques à 2023 :

- Avril : création d'une série de 12 **cartes postales**.
- Juillet : création d'un **outil de réservation** de places pour les visites du marégraphe.
- Septembre : **exposition** à la bibliothèque de l'Alcazar.
- Septembre : **ouverture du marégraphe** au public dans le cadre des JEP et **formation de 13 adhérents** pour encadrer les futures visites (+ 14 formés en 2022).
- Octobre : **Fête de la science** à Aix-en-Provence, Istres, Venelles et Marseille.

- Décembre 2023 : publication d'un numéro spécial d'une **revue sur le niveau de la mer** (XYZ, organe de l'Association francophone de topographie, membre de notre association). Achat de 200 exemplaires papier à distribuer à des enseignants marseillais.

Actions plus récurrentes (analogues à d'autres réalisées en 2021-2022) :

- 12 articles (écrits par nous ou par des journalistes en contact avec nous).
- 4 interviews radiophoniques.
- 3 reportages télévisuels.
- 6 conférences.
- 1 version 2 d'un flyer présentant le marégraphe et notre association.
- 92 publications sur réseaux sociaux.
- 20 épisodes de Un jour au marégraphe (actuellement 1 épisode tous les mois).
- 14 stands informatifs hors Fête de la science (Vivacité, La voie est libre, Foire de Marseille, La crête est libre, Lumexplore, etc.).
- 10 interventions en milieu scolaire (Science dans les classes).

Chaque action nous renforce (exemple : 18 adhésions en septembre 2023, mois de l'ouverture du marégraphe à l'occasion des Journées du patrimoine).

Avant le vote, une discussion s'engage sur la montre potentiellement faite par les établissements Bianchi et sur les retombées dont pourrait bénéficier notre association (par exemple en participant au financement de la bande dessinée) ou les adhérents de notre association (remise sur le prix de la montre).

Autre question de Nicolas Pouvreau sur l'ouverture du marégraphe pour les Jeux olympiques. La question a été posée à l'IGN qui refuse d'ouvrir pendant cette période. Les panneaux habituellement placés sur les grilles extérieures pour les JEP seront affichés pendant les JO.

Adoption du rapport moral - résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Rapport moral adopté à l'unanimité

Actions en cours - Projets 2024

- Poursuite de toutes les actions récurrentes entamées les années précédentes (stands, conférences, interventions en milieu scolaire, etc.).
- Ouverture plus large du marégraphe au public.
- Visite virtuelle plus immersive.
- Création de deux fascicules sur le marégraphe et ses amis.
- Avancement significatif du projet de bande dessinée.
- Actions d'opportunité.

Le président explique plus en détail les projets éditoriaux (bande dessinée et fascicules).

Renaud Vialet pose une question relative à l'organisation d'évènements dans le cadre de l'année de la mer. Réponse : nous sommes très contraints tant que le marégraphe n'est pas classé ERP. Nous continuons à étudier ce qui pourrait être fait dans ce cadre, mais il ne faut pas s'attendre à des évènements très marquants.

Parmi les organismes à qui envoyer l'appel à candidature pour la bande dessinée, Laure Cousandier signale l'École de Condé et peut-être pour d'autres projets l'école Les ateliers de l'image et du son.

Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel dépasse cette année 25 000 €.

L'élévation importante du montant des dépenses est essentiellement dû au projet de bande dessinée, qui devrait impacter aussi le budget prévisionnel de 2025. Les dépenses ne seront réalisées que si nous trouvons au préalable les recettes correspondantes.

Dans ce budget, le montant prévu des dépenses liées à la bande dessinée est de 16 000 euros (deux tiers du montant des dépenses de fabrication). Les 20 000 euros de la ligne « Publications » concernent la bande dessinée (16 000 euros) et le fascicule n°2 (4 000 euros).

Pas de question.

Adoption des projets et du budget prévisionnel associé

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Questions diverses

Montant des cotisations :

Il est proposé de ne pas changer le montant des cotisations (membre actif premium = 100 € ; membre actif = 20 € ; membre mineur = 5 €).

Résultat du vote pour le maintien du montant des cotisations : Abstention : 0

Vote contre : 0

Montants adoptés à l'unanimité.

Fin décembre 2024 ou début 2025, chaque adhérent recevra un document justifiant de son adhésion (à fournir éventuellement à la Direction générale des finances publiques pour réduction d'impôt sur le revenu). Cet envoi sera systématique, et non plus sur demande comme jusqu'à présent.

Rappel : remboursement des sommes engagées par les adhérents au titre de l'association (frais kilométriques, etc.) :

Le président rappelle la possibilité de l'abandon de créance : l'association fournit un justificatif qui prouve que l'adhérent a bien engagé une somme au profit de l'association, et cette somme peut donner droit à une déduction d'impôt.

Terminal carte bleue

Avec l'augmentation possible des ventes, une adhérente propose que l'association dispose d'un terminal de paiement par carte bleue. Action du bureau : voir ça avec notre banque.

Page boutique en ligne sur notre site internet

Idée à étudier en Conseil d'administration.

Pas d'autres questions. Le président remercie les adhérents d'être venus aussi nombreux et de leur soutien sous différentes formes tout au long de l'année.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire à 19h45.